



# L'ECHO DES LANCIERS

## LE MOT DU MAIRE

Et voici le bulletin 42 dans vos boîtes aux lettres. Ce bulletin, distribué par les élus deux fois par an a pour objectif de vous informer des événements et projets dans notre village, et de l'action de la municipalité et des partenaires de la commune.

Ces derniers mois, la municipalité a réalisé des travaux d'entretien indispensables au fonctionnement des services publics comme le nettoyage de la lagune et des tampons pour l'assainissement, le rafraîchissement des peintures au sol sur les voiries et parkings, la rénovation de la fosse de stockage du bois alimentant la chaudière de l'école, mise en place d'un rack à vélo à l'arrêt du bus scolaire. Autant de travaux et aménagement réalisés pour améliorer la sécurité ou le confort des habitants.

Un projet d'abribus sur la place de l'ancienne Poste est en cours d'étude et un audit de l'éclairage public vient également d'être lancé afin de moderniser l'installation et le fonctionnement pour faire des économies et diminuer la pollution lumineuse.

Dans ce numéro nous vous informons de l'avancement de nos projets d'itinéraires de randonnées. La commune possède un patrimoine naturel exceptionnel que nous souhaitons préserver et mettre en valeur pour développer l'attractivité touristique de notre territoire.

Le covid rythme nos vies depuis presque deux ans déjà. Cependant, grâce à nos nombreuses associations et bénévoles, le lien social entre les habitants a été consolidé : dès que la situation sanitaire l'a permis, des manifestations et fêtes ont pu se dérouler pour le bonheur de tous, jeunes comme moins jeunes. Nos artisans, commerçants et producteurs gardent le moral ; une nouvelle rubrique les mettra à l'honneur à partir de ce numéro. Enfin, à côté du concours des maisons fleuries très disputé, nous avons créé un concours des décorations de Noël qui, nous l'espérons, vous motivera.

Un mot sur l'épicerie : comme vous, nous déplorons les délais très longs de la procédure de liquidation. Pour l'instant, nous ne pouvons toujours pas installer un repreneur. Nous ne baissons pas les bras, ce projet est prioritaire pour la commune. A cette époque de vœux, souhaitons une réouverture en 2022 !

Toute l'équipe municipale vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et, avec un peu d'avance, tous nos vœux les plus chaleureux pour 2022.

L'équipe municipale

---

## A NOTER SUR VOS AGENDAS

- 12 février : soirée choucroute, organisée par le Comité des fêtes.
- Février (date non encore arrêtée) : concert de la chorale d'Autry-Issards à l'église, organisé par l'Amicale laïque.
- Mars (date non encore arrêtée) : théâtre, organisé par l'Amicale laïque.
- 2 avril : Concours de belote, organisé par le Comité des fêtes.
- Dimanche 3 avril : brocante organisée par l'Amicale laïque.
- Mai/juin (date non encore arrêtée) : bal des jeunes, organisé par le Comité des fêtes.
- Lundi 6 juin : randonnée de printemps organisée par l'Amicale laïque.
- Fin juin/début juillet (date non encore arrêtée) : carnaval des écoles organisé par l'Amicale laïque.
- 5, 6, 7, 8 août : fête patronale, organisée par le Comité des fêtes.

Mairie : 11 pl. Marguerite Chanier - 03160 Franchesse – Tél. : 04.70.66.26.26

Courriel : mairie-franchesse@wanadoo.fr – Site internet : www.franchesse.fr – Page Facebook : Mairie de Franchesse

Horaires d'ouverture de la mairie : Lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h00-12h00 et 14h00-16h30 – Samedi 9h00-12h00.

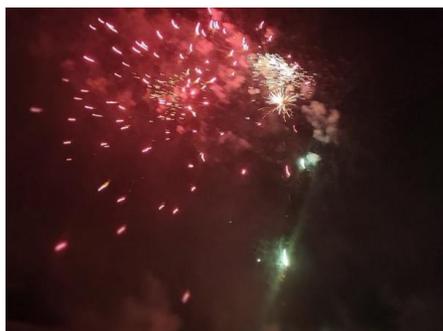
Agence postale communale : Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi 9h00-12h00.

# Événements du second semestre 2021

## DES ETOILES PLEIN LES YEUX : UNE TRES BELLE FETE PATRONALE

Pour la fête patronale de cette année, le Comité des fêtes s'est surpassé. Une retraite aux flambeaux avec la Lyre de Baugy, joyeuse et en fanfare, a déambulé dans le bourg suivi d'un bal très apprécié. Dimanche, le marché des producteurs a été gâché par la pluie, ce qui n'a pas entamé le moral des producteurs nombreux et des quelques chalands qui ont bravé la pluie.

L'après-midi (sans pluie !), se sont succédé les comédiens de la compagnie *Le Petit Bastringue* interprétant une pièce de Jean Giono et le groupe *Les Torses Nus* qui ont fait monter l'ambiance jusqu'au dîner suivi du bal. La fête foraine a aussi contribué à l'animation de ces journées. Et, bien entendu, un déjeuner et un dîner ont réuni de nombreux convives tous heureux d'enfin pouvoir se rencontrer. Le feu d'artifice a clôturé en beauté ces journées de fête.



Un énorme merci au Comité des fêtes animé de main de maître mais dans la bonne humeur par sa présidente sortante Pierrette Popy accompagnée par une équipe aux petits soins et très efficace. Tous ces bénévoles ont fait un très grand travail pour que tous s'amuse.

## BAL TRAD

L'association CAP' au village a eu la joie d'organiser le bal trad le 25 septembre dernier. La musique de la soirée était assurée par le groupe **SUN** qui est une formation latino bourbonnaise.



Ce quintet est composé de Jonas Thin à la musette 20 pouces, de David Guilhen à la basse, de Stéphane Werner aux percussions, de Raphaël Fernandez à la guitare et de Patrick Bouffard à la vielle.

Nous avons également eu l'immense honneur de compter sur Manu Paris, Frédéric Paris, Philippe Prieur, Cyril Roche et Uriel Vernis pour finir cette soirée en beauté.

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes présentes à ce bal compte tenu des contraintes de pass sanitaire imposées.

## BALADE D'AUTOMNE

Plus de 70 marcheurs, cavaliers et meneurs ont participé à la balade d'automne du samedi 25 septembre.

Deux circuits de 19 km et 10 km ont permis d'emprunter des chemins ouverts ces deux dernières années par la commune et les bénévoles des associations.



Les randonneurs ont apprécié ces itinéraires majoritairement en chemins herbeux et chacun a salué la convivialité de l'événement. Le nombre de participants confirme l'engouement de plus en plus fort pour ce type d'activité de pleine nature dans des paysages préservés typiques de notre Bourbonnais.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont préparé et animé la balade qui a pu ainsi se dérouler en sécurité et dans la bonne humeur

## NUIT DES FERS DE LANCE

Le 30 octobre 2021 s'est déroulée la 10<sup>e</sup> édition de « La nuit des fers de lance ». L'association à l'origine de cet événement, Sonic Ladyland, a accueilli plus de 200 participants.



La soirée s'est passée dans une ambiance conviviale, avec un public de folie qui a fait honneur à cette dernière édition.

Près d'une vingtaine de bénévoles ont permis à cette soirée de se dérouler sans problème.

Durant cette soirée, le local était à l'honneur avec huit groupes de musiques « du coin », un délicieux repas bourbonnais (troufille bourbonnaise), des boissons locales (Bière du Loup, Bière blanche de La Motte Juillet, Auvergnat Cola), et comme monnaie : le Soudicy.

## SOIREE BLANQUETTE

Le 6 novembre, le Comité des fêtes a tenu à organiser une soirée animée pour rompre avec cette période anxiogène.

Avec son nouveau président, Julien Barbat, ils ont tout mis en œuvre pour offrir une bonne soirée autour d'une blanquette de veau



Le repas et l'animation pour 14 € ont permis aux personnes ayant fait le déplacement de passer une soirée agréable avec un menu composé de produits locaux de qualité et une ambiance festive grâce à Romain, qui a assuré la mise en musique initialement prévu par David Bacchus qui n'a malheureusement pas pu être présent.

Le Comité des fêtes est plus que ravi d'avoir pu compter sur la présence des participants.

Qu'ils soient chaleureusement remerciés pour tous les retours très positifs et les encouragements reçus.

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Pour l'anniversaire de l'armistice de 1918, le défilé de mémoire a pu avoir lieu de la mairie au monument aux morts du cimetière. Un public nombreux y a pris part. Une gerbe a été déposée par les anciens combattants.

Dans leurs interventions, les anciens combattants et le Maire ont souligné l'importance de cette cérémonie annuelle afin que tous honorent la mémoire des soldats morts pour la France et en particulier ceux de Franchesse.

Ils ont aussi rendu hommage à Hubert Germain dernier compagnon de la Libération inhumé ce 11 novembre au Mont Valérien. La liste des soldats morts depuis un an au combat a solennellement été lue.



## COLIS DE NOËL

Le repas de Noël étant une nouvelle fois repoussé suite aux diverses exigences nécessaires pour faire face à la crise sanitaire, les membres du Centre communal d'action sociale (CCAS) ont décidé de compenser cette absence par la remise d'un colis aux 92 personnes éligibles.

Ce colis est composé d'une bouteille de 50 cl « La Folie des Bouchures » élaborée par Christelle Pontonnier (voir page 9), d'un bon d'achat à échanger auprès de la boulangerie Léger, d'un sachet de biscuits fabriqué par « La pâtisserie d'Emma » ainsi que d'un bon d'achat valable auprès de « La ferme Debarnot ». Les membres du CCAS ont prévu de distribuer les colis le 18 décembre 2021.

# Projets

## PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Le 21 septembre 2021, le Conseil municipal a délibéré favorablement sur la modification du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) concernant Franchesse. Des chemins nouveaux ont été ajoutés et certaines portions en goudron ou sans intérêt ont été supprimées.

### Quel est l'objectif d'un PDIPR ?

Il est de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux par la pratique de la randonnée, en garantissant la continuité des itinéraires de randonnée tout en assurant la conservation du patrimoine que constituent les chemins ruraux. La commune s'engage à conserver le caractère public et ouvert des chemins inscrits. En cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, la commune proposera après avis du Conseil départemental, un chemin ou un itinéraire de substitution pour assurer la continuité des itinéraires.

### Qui intervient ?

Le plan est départemental, c'est donc le Conseil départemental qui établit les PDIPR, sur la base des délibérations communales relatives à l'inscription de chemins ruraux au plan et des conventions signées avec les propriétaires.

### Quelle procédure ?

Le plan s'appuie sur une expertise rigoureuse et préalable du statut foncier des chemins et l'identification de tous les propriétaires privés ou publics. Le plan peut concerner des chemins communaux comme des chemins privés. Les communes doivent délibérer favorablement pour l'inscription aux plans de leurs chemins ruraux. En ce qui concerne notre commune, les chemins inscrits au Plan sont tous propriétés de la commune.

L'inscription au plan n'implique pas pour la commune d'entretenir tous les itinéraires concernés immédiatement. Le plan est un **outil de protection des chemins**. Ceux-ci ne pourront pas être incorporés dans les parcelles privées et la prescription acquisitive trentenaire d'un terrain (usucapion) ne s'applique pas.

### Quel intérêt pour Franchesse ?

Les chemins à Franchesse sont un atout pour la commune et ouvrent de nombreuses opportunités.

La commune située au cœur du bocage bourbonnais a conservé en grande partie ses chemins, ses haies et ses

arbres qui constituent un **patrimoine naturel** riche et encore peu dénaturé par l'urbanisation ou l'agriculture intensive.

L'**engouement de la population** pour une nature et des paysages préservés, riches et diversifiés ne cesse d'augmenter et l'actuelle pandémie de Covid 19 accentue ce phénomène.

Ce potentiel ouvre un certain nombre d'opportunités :

- des possibilités de promenades et de randonnées importantes ;
- une motivation supplémentaire pour s'installer à Franchesse ou y séjourner en vacances ;
- un plus pour les gîtes et chambres d'hôtes de Franchesse ;
- une clientèle potentielle supplémentaire pour les commerces, artisans et entreprises de la commune.



**La municipalité propose** donc de développer les chemins de randonnées sur la commune et de créer plusieurs circuits supplémentaires sur le mandat.

Cette démarche s'inscrit dans un mouvement général de développement du potentiel naturel et touristique du département accompagné par le Conseil départemental et les Communautés de communes.

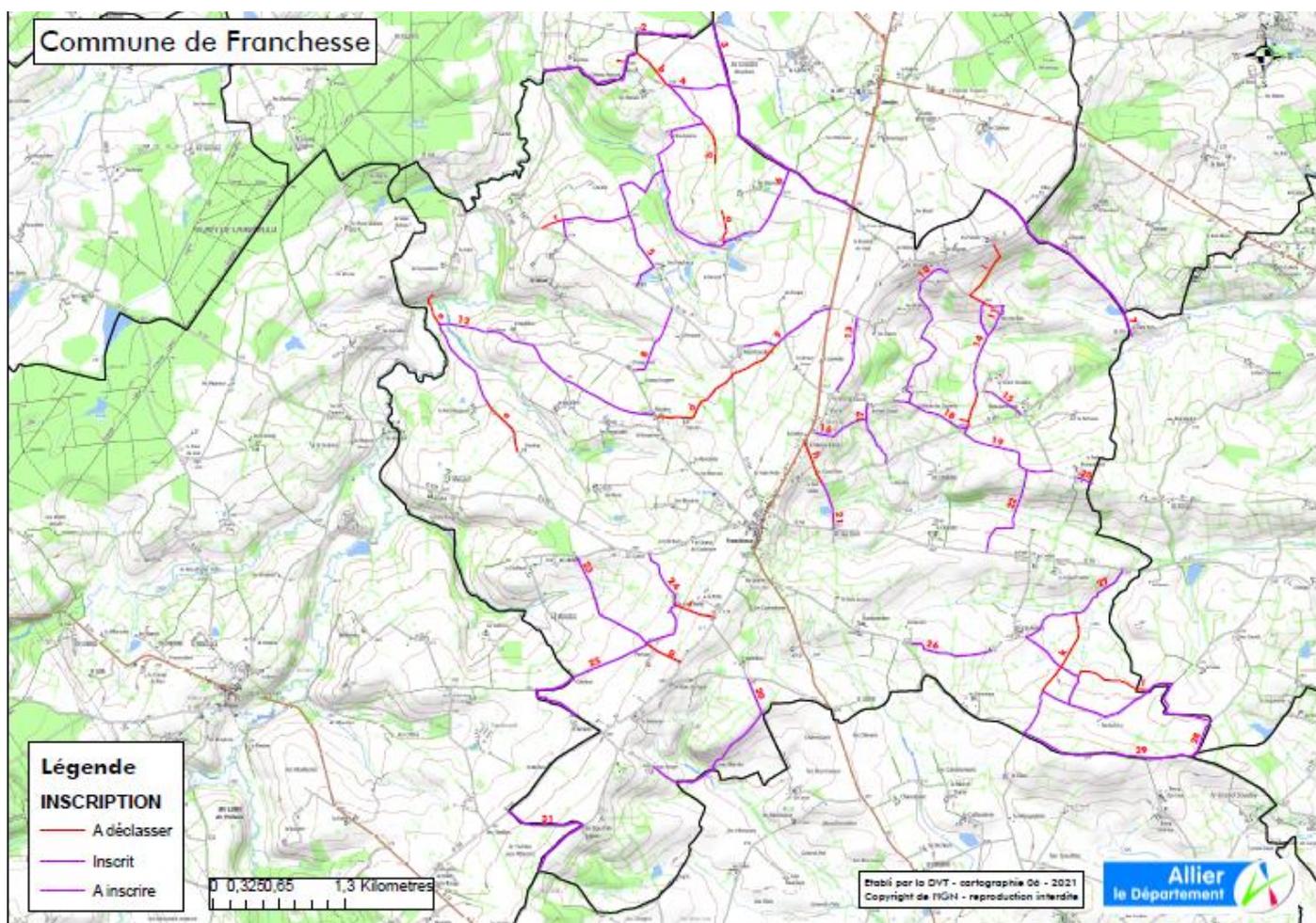
Nous ne partons pas de rien. Depuis de nombreuses années, les équipes municipales successives se sont attachées à créer des parcours en lien avec la Communauté de communes. Aussi, dès 1984 le Conseil municipal a décidé de classer un certain nombre de chemins dans le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR). En 2013, le Conseil municipal a confirmé cette liste et rajouté des chemins.

Deux itinéraires ont été créés et balisés il y a 10 ans environ dans le cadre d'un projet de création de

randonnées initié par la Communauté de communes en bocage bourbonnais pour ses communes membres. Ces itinéraires sont : le circuit des quatre vents (8 km) et celui de l'arbre sec (7,5 km). De nombreux autres chemins sont entretenus par la commune et d'autres circuits ont été ouverts aux randonneurs depuis.

La commune travaille en ce moment avec la Communauté de communes du bocage bourbonnais sur un nouveau circuit, dans le cadre du projet touristique, qui implique toutes les communes de la Communauté de communes.

Le site internet de Franchesse communique régulièrement sur les circuits.



Le projet de la commune s'attachera à créer des circuits supplémentaires sur la commune avec les critères suivants :

- un maximum de portions en herbe ou chemins stabilisés ;
- faire des boucles ;
- assurer la possibilité de liaisons entre les itinéraires afin d'offrir des circuits à géométrie variable ;
- assurer des liaisons avec les circuits des communes voisines.

Pour mener à bien ce projet, la commune travaillera en étroite concertation avec tous les partenaires concernés, les propriétaires et exploitants riverains des chemins, et aussi avec la Communauté de communes pour harmoniser les balisages et la communication, voire obtenir des financements.

Le Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées de Franchesse est consultable sur le site internet.

# Travaux et entretien

## MARQUAGE AU SOL

Le marquage au sol a été réalisé pendant l'été par le syndicat d'Ygrande. Au cours de cette opération, divers travaux ont été réalisés : les places de parking ont été remises en ordre, les passages piétons ainsi que les bandes blanches de « céder le passage » et « stop » ont été refaites.

## CHAUFFERIE DE L'ECOLE

En partenariat avec le Syndicat départemental d'énergie (SDE), des travaux ont été réalisés au **silo de stockage**.

Le plancher en bois était complètement dégradé par l'humidité ; il a été refait par l'entreprise Deterne de Couleuvre. Le stockage étant jugé de trop petite taille, une surélévation a été réalisée par l'entreprise Fline de Bourbon-l'Archambault.



La **livraison des plaquettes de bois** a été confiée par le SDE à l'entreprise 3 Bois de Varennes-sur-Allier. Les plaquettes sont désormais livrées par camion et déchargées par soufflerie.

## TAMPONS DE VOIRIE

Le Syndicat des travaux d'Ygrande a réalisé les travaux de réhabilitation de cinq tampons de voirie sur la route principale du bourg. Ces tampons étaient bruyants lors du passage des véhicules.

## RACK A VELOS

Pour faciliter les déplacements de nos élèves, un rack à vélos a été installé à la rentrée place de l'ancienne Poste en face de la bibliothèque et près de l'arrêt du car scolaire.

## ASSAINISSEMENT

Début octobre, l'entreprise Pignot a procédé au curage et nettoyage du tronçon final du réseau d'assainissement du bourg. Ce tronçon en PVC d'environ 300 mètres est situé Chemin de Rouère, de la Mairie à la lagune de traitement. Il était encombré partiellement de dépôts.

## DEVISE REPUBLICAINE A LA MAIRIE

Samedi 18 octobre 2021, le Conseil municipal a inauguré l'inscription de la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » sur le fronton de la mairie.

La tâche a été confiée à Monsieur **Michel Mazzone**, artiste peintre, poète et sculpteur de la commune. La devise a été **sculptée sur une planche d'acacia**.



Par cette action, le Conseil municipal tient à rappeler son attachement aux **valeurs républicaines et laïques** de notre pays. La devise de la République française a été choisie en 1848 sous la II<sup>e</sup> République. Elle orne les bâtiments publics. Bien que non obligatoire, l'inscription de la devise sur le fronton des mairies est courante. L'article 1 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 déclare que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Principes à valeur constitutionnelle, la **liberté** et l'**égalité** sont protégés et limités dans des cas strictement encadrés par la loi.

La **fraternité** est absente de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789. Elle a longtemps été considérée comme une simple valeur morale, contrairement aux principes de liberté et d'égalité. Le Conseil constitutionnel a consacré la « valeur constitutionnelle du principe de fraternité » dans une décision du 6 juillet 2018 sur le délit de solidarité envers les migrants.

## CHEMINS

Les travaux de réfection des chemins situés aux Drugnauds, à Chateaufrenaud, à Bel Air et à Rouère ont été réalisés cette année pour un montant de 5 356 €. En revanche, les travaux prévus au Bouchet pour un montant de 27 470 € n'ont pu être effectués en 2021. Ils sont programmés par le syndicat de voirie d'Ygrande pour l'été 2022.

# Ecole

## DU NOUVEAU AU RPI

Comme énoncé lors du dernier bulletin, Ingrid Segaud a mis en place « **la classe du dehors** » pour ses élèves de CM1 CM2. Depuis fin septembre, Laetitia Duprat a également mis en place cette nouvelle méthode d'apprentissage pour les élèves de maternelle à Franchesse.

Chaque semaine, les jeudis ou les vendredis, les élèves de Franchesse font classe à l'extérieur. Il se peut que vous les croisiez lorsqu'ils se rendent au parc derrière la mairie ou au stade. Il arrive que les élèves se déplacent jusqu'à la forêt de Civrais. D'après les enseignantes, les enfants sont très satisfaits de cette nouvelle manière de faire classe. De plus cela leur permet de favoriser la motivation, l'entraide, la coopération, le partage et la communication. C'est également un moyen de les familiariser avec leur environnement proche, de lutter contre la sédentarité et de les sensibiliser à la nature en offrant des situations d'apprentissages concrètes et variées.

Vous pouvez retrouver les activités des élèves de CM1 CM2 sur le **compte twitter** de l'école : @EcoleStPlaisir.

L'école élémentaire de Saint-Plaisir participe au projet départemental **danse « à corps filmés »**, avec l'aide d'une chorégraphe.

Un **voyage au Futuroscope** est également en projet pour les élèves de CM1 CM2.

## ASSOCIATION DES ECOLES DE FRANCHESSE ET SAINT-PLAISIR

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 15 octobre 2021. Le **bureau** est composé de Cynthia Bertonnier, présidente, Jessica Lefevre, présidente-adjointe, Claire Thieriot, trésorière, Céline Guerin, trésorière-adjointe et Gaëlle Charlet, secrétaire.

### Bilan de l'association au 31 août 2021

Les événements organisés dans l'année (vente de chocolats en décembre 2020, bijou en avril et juin, ferraille en avril, kermesse en juillet) ont permis de financer le **voyage de fin d'année** au Parc d'Apremont pour l'école de Franchesse et à Paléopolis pour l'école de Saint-Plaisir.

### Prochaines manifestations

Les opérations « Chocolats » et « Bijou » seront reconduites cette année, ainsi que la récupération et vente de ferraille. L'organisation de la kermesse de juin dépend des règles sanitaires qui seront applicables.

# Le coin des associations

## BIBLIOTHEQUE

Sylviane Meunier tient la bibliothèque depuis dix ans maintenant, entourée d'un millier de livres de toutes sortes pour à nouveau vous faire vibrer et rêver : romans, contes, bande dessinée, lecture enfants et ados.



Le bibliobus de la médiathèque renouvelle les livres deux ou trois fois par an en plus de tous les titres déjà présents sur les étagères.

La bibliothèque, place de l'ancienne Poste, est ouverte les mercredis de 15h00 à 17h00.

Tél. : 04.70.66.72.29

À noter que désormais la **boîte à livres** est sous le porche de l'ancienne Poste.

## AMICALE LAÏQUE

Le **nouveau bureau** est composé d'une présidente, Françoise Guillemot, une vice-présidente, Marie Villate, un trésorier, Jean-Claude Jego, une secrétaire, Sandrine Bernard et d'autres membres : Sarah Dorlencourt, Luc Galibert, Jocelyne Coupez, Daniel Veniat et Jean Claude Jaquet.

Le **marché de l'avent** est annulé en raison des contraintes imposées par la crise sanitaire.

L'amicale a octroyé une **aide de 500 € à l'école** pour la réalisation d'un projet musical.

## LES BALADINS DE FRANCHESSE

Une association en cours de création, « les Baladins de Franchesse », présidée par Pierrette Popy, aura pour objet d'organiser des **randonnées** pour découvrir le bocage dans la convivialité et la bonne humeur. Plus d'informations au prochain numéro. Toutes les bonnes idées sont les bienvenues.



## COMITE DES FETES : NOUVELLE EQUIPE

Au mois d'aout a été élu le **nouveau président** du Comité des fêtes de Franchesse : Julien Barbat succède à Pierrette Popy.

Avec lui, un **nouveau bureau** se forme composé de : Vincent Thevenoux, vice-président ; Frédéric Billet, trésorier ; Lola Govignon, secrétaire ; Mathéo Lafleuriel, secrétaire adjoint.

Ci-contre une photo de la **nouvelle équipe**.

Les portes du Comité des fêtes sont grandes ouvertes pour tous nouveaux bénévoles qui le souhaitent. Prêts pour de nouvelles aventures, le Comité des fêtes vous dit « à très vite » !

# Langage des Lanciers

Extraits du livre « *Le parler de Franchesse* » de Frantz Brunet (1937).

**Abonde**, subs. fém. Tenir de la place.  
*Faire de l'abonde.*

**Bicher**, verbe. Embrasser.  
La forme dialectale « bicher » semble limitée au Bourbonnais.



**Chigner**,  
verbe. Pleurer en faisant la grimace.  
Le verbe s'apparente aux anciens verbes *eschigner* et *reschigner* (devenu *rechigner*).

**Emmaintier**, verbe. Saisir fortement avec la main.  
Par extension, prendre possession, acquérir.

**Feignant**, subs. masc.  
Fainéant.  
*Feignant* est la prononciation de *feignat*, variante très répandue de fainéant.



**Gazut**, subs. masc. Paquet.  
« Faire son gazut pour partir ».

Ont collaboré à l'élaboration de ce numéro :

- Julien Barbat,
- Eric Bouchon,
- Christian Collaye,
- Lola Govignon,
- Mathéo Lafleuriel,
- Vincent Lecocq,
- Christine Prieur,
- Léa Sallé,
- Helen Sheppard,
- Gérard Vernis,
- Isabelle Ville.

# Activités économiques à Franchesse

Cette rubrique sera l'occasion de présenter des artisans, artistes, commerçants et prestataires de services de la commune.

## LE CHUCHAL

La Folie des Bouchures et l'Elixir du Chuchal sont des **boissons apéritives** à base de vin (15°) créées par Christelle et Christophe.

La **Folie des Bouchures** est issue d'une macération de mûres, vin rouge et eau de vie de prunelles.

L'**Elixir du Chuchal** est réalisée à base de fruits blancs : pêches blanches, poires, vin blanc et note d'écorces d'agrumes.



À l'origine, elles étaient uniquement destinées à être dégustées à l'apéritif au restaurant Le Chuchal fermé en 2020.



Elles sont désormais vendues en chopines de 50 cl et en bouteilles d'un litre. Vous pouvez vous les procurer :

- au Chuchal à Margeat, Franchesse (route de Couleuvre) sur RDV au 06.08.93.83.72 ;
- à Bourbon Délices à Bourbon l'Archambault, magasin de produits terroir ;
- au Panier Sympa, Nadine Lamy à Saint-Menoux ;

- au Comptoir des régions à Moulins tout près du Jacquemart ;
- sur quelques marchés du terroir, notamment le marché de producteurs à Couleuvre où Christelle est normalement présente le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois ;
- à la boutique aiMer FaiRe de la MFR à Saint-Léopardin d'Augy.

## MECAP

Pierre Leconte, 31 ans, est autoentrepreneur. Il a suivi des études de mécanique automobile. Arrivé sur Franchesse suite à l'achat d'une maison, il a transformé un ancien poulailler en garage. Satisfait de son installation dans le village où le travail ne manque pas, il envisage même de changer de statut juridique pour embaucher un salarié.



Compétences :

- réparation de voitures classiques/camions légers ;
- dépannage dans toute la France ;
- diagnostic (chercher les pannes avec valise et ordinateur).

Le **garage** situé à Rouère est ouvert de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 – 06.32.23.20.86 – meca-p@gmx.fr



# Franchise embellie

## MAISONS FLEURIES

Pour établir le classement, le jury (quatre personnes) lors de la visite, qui a eu lieu le 19 juin, apprécie les points suivants depuis la voie publique pour les maisons et la cour longeant la voie publique pour les fermes :

- les fleurs : la quantité, la disposition, l’harmonie et la technicité ;
- les contenants : le matériau et la couleur.

Suivant leur classement, les maisons et fermes fleuries sont primées et reçoivent un **bon d’achat de fleurs** à échanger chez l’horticulteur Raguet à Bourbon l’Archambault ; ces bons seront distribués prochainement.

Vous trouverez des photos de tous les lauréats sur le site internet de la commune. Joindre la Mairie courant mai pour le concours 2022.



### Classement final des maisons fleuries – année 2021

Nom	Adresse	Catégorie*	Classement	Bon d’achat
Valnon Chantal	1, La Palissade	1	1	40 €
Thuard Thérèse	Le Pré à la Croix d’Or	1	2	40 €
Govignon Roland	Le Champ de la Grange	1	3	40 €
Audoux Patricia	1, route d’Ydrande	1	4	40 €
Govignon Yves	13, route de Limoise	1	5	25 €
Yonnet Camille	21, rue des Lanciers	1	6	25 €
Meunier Sylviane	Le Village	1	7	25 €
Prieur Gisèle	Le Chauffaud	1	8	25 €
Diat Carine	La Rougeasse	1	9	25 €
Cheminot Marie	Le Coq	1	10	25 €
Guay Ghislaine	4, Les Drugneaux	1	11	25 €
Désurrier Paulette	22, faubourg de la Madeleine	2	1	40 €
Collin Nicole	27, rue des Lanciers	2	2	40 €
Désamais Nicole	7, place Marguerite Chanier	2	3	25 €
André Jean-Paul	Marchandière	7	1	40 €
Valnon Jacqueline	Les Regnaults	7	2	40 €
Marsal Julien-Gite l’Hortensia	Place Françoise Cléménçon	8	1	40 €

\* **Catégories** : **1** - Maison individuelle avec jardin ou cour ; **2** – Maison avec possibilité réduite de fleurissement ; **7** – Ferme fleurie ; **8** – Hébergement touristique

## CONCOURS DE DECORATIONS DE NOËL

Tout comme nous le faisons au printemps pour les maisons fleuries, l'idée est de rendre notre village plus jovial avec de jolies décorations lors des fêtes de fin d'année.

Tandis que la municipalité et le Comité des fêtes œuvrent pour décorer le bourg à l'occasion des fêtes de fin d'année, nous avons invité les habitants de Franchesse à décorer l'extérieur de leur maison. Un jury est passé début décembre pour classer les maisons ; des lots seront distribués prochainement.

# Partenaires

## COMMUNAUTE DE COMMUNES

### France Services - Toujours plus proche de vous



Vous les avez peut-être aperçues ou rencontrées ? Les équipes France Services parcourent désormais les routes du bocage pour vous venir en aide dans vos démarches administratives.

France Services se déplace dans les mairies du bocage bourbonnais (à Franchesse, c'est le premier jeudi de chaque mois) pour venir en aide aux habitants ne pouvant se rendre à la Maison des services du Montet : demandes de cartes grises et de permis de conduire, demande de CSS (Complémentaire Sociale Solidaire), dossier CAF...

### Mutuale - Bon plan, bonne santé

La Communauté de communes s'est engagée dans une démarche utile et solidaire permettant aux administrés, qui le souhaitent, d'adhérer à une mutuelle intercommunale négociée. Les **prix** sont **plus abordables** parce que négociés pour le plus grand nombre.

Deux objectifs majeurs : Permettre à certains habitants d'être couverts par une complémentaire santé alors qu'ils n'en avaient pas et/ou obtenir un gain de pouvoir d'achat tout en conservant une couverture adaptée à leurs besoins.

Deux **permanences** sont encore organisées **les 22 et 29 décembre** puis en 2022. De 9h30 à 12h00 au château Bignon à Bourbon et de 13h30 à 17h00 à la Maison France services, place du 8 mai au Montet.

### C@fé Numérique au Montet

Le Centre social « 1, 2, 3 Bocage » donne rendez-vous à tout le monde les 1<sup>er</sup> mardi et samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30 à la salle multimédia de la Maison des Services, 1, place du 8 mai au Montet, pour répondre à des questions liées au numérique autour d'un café.



Que ce soit pour le tri des photos, l'envoi de mail ou encore la création d'un budget, avec ou sans ordinateur, le c@fé numérique est ouvert aux personnes de tous niveaux, débutants ou confirmés !

Plus de renseignements et inscription au Centre Social « 1, 2, 3 Bocage » au 09.83.68.34.77 ou par courriel marion@123bocage.fr.

## TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE

Cette expérimentation vise à créer de manière pérenne des emplois, socialement utiles pour les territoires, non concurrentiels avec ceux existant localement et en assurant des conditions de travail décentes.



Le projet propose aux volontaires privés d'emploi de participer à la création d'une **entreprise à but d'emploi** (EBE) à partir de leurs compétences et de leurs projets. C'est l'occasion de participer à un projet collectif, de construire un réseau local et de monter en compétences. L'EBE permettra aux volontaires de participer à la création de leur emploi à temps choisi, prenant en compte leurs contraintes (familiales, de santé...), peu importe leur situation (âge, parcours, expériences, niveau de formation...).

Le **dossier de candidature** en cours de formalisation sera déposé début 2022. S'il est retenu, il permettra d'obtenir le soutien financier du fonds d'expérimentation.

L'**association COM'1** a été créée début 2020 pour rassembler tous ceux intéressés par le projet, pour communiquer et mobiliser autour du projet et pour soutenir la candidature de la CCBB. Elle sert de cadre **pour tester les activités proposées** par les volontaires qui sont installés au plan d'eau de Vieure dans la « **Maison du projet** ». En effet, c'est à partir de leurs connaissances, savoir-faire, envies et des besoins locaux qu'émergent les activités économiques qui constitueront la future entreprise à but d'emploi.

Vous pouvez leur rendre visite le vendredi matin entre 10h00 et 13h00 à partir du 14 janvier 2022.



Pour réussir, la candidature de la CCBB a **besoin de volontaires** parmi les demandeurs d'emploi du territoire. Le projet a également besoin des élus, des entreprises et des habitants du bocage bourbonnais. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter par courriel la CCBB ([tzc@ccbb.fr](mailto:tzc@ccbb.fr)) ou l'association COM'1 ([com1.bocage@gmail.com](mailto:com1.bocage@gmail.com)).

## SICTOM : GESTION DES DECHETS

Ces dernières années, le ramassage des déchets et leur traitement ont beaucoup évolué. En 2019, le Sictom de Cérilly a mis à disposition des usagers des **bacs jaunes** pour le tri sélectif. En 2021, des **bacs gris** pour les ordures ménagères ont été distribués à l'ensemble des usagers.



Pour l'année 2020, 21 500 tonnes issues du tri sélectif ont été traitées dans le centre de tri, ce qui prouve que la population a rapidement adopté le réflexe du tri. Néanmoins, des **problèmes** subsistent principalement dans les **grands**

**bacs jaunes de regroupements** accessible aux usagers qui ne peuvent être collectés à leur porte. On y trouve encore trop d'objets interdits. **Seuls les emballages doivent se retrouver dans ce bac.** Les gros cartons, les bâches en plastique, les bidons doivent être déposés en déchetterie ; les gants, les masques, les mouchoirs, nappes et serviettes en papier sont à mettre en sac dans le bac des ordures ménagères.

Même constat pour le **bac gris** des ordures ménagères, un récent contrôle a fait apparaître que dans ces bacs gris, **25 % de son contenu était recyclable** : bouteilles en plastique, briques alimentaires, papier, cartonnets, boîtes de conserves, bouteilles de verre. Tous ces objets devraient se retrouver dans les bacs jaunes ou dans les colonnes à verre. Sinon, ils vont à l'enfouissement comme les ordures ménagères et engendrent des

tonnages supplémentaires qui pèsent de plus en plus sur nos factures.

Le Sictom paye une **taxe à la tonne enfouie**, cette taxe était de 18 € en 2020, elle sera de 65 € en 2025 et la capacité des centres d'enfouissement sera divisée par deux d'ici 2025, d'où l'intérêt de réduire le poids des ordures ménagères. D'autre part, les emballages et objets déposés en bacs jaunes ou en déchetterie sont valorisés par le Centre de tri et engendrent des **recettes** pour notre Sictom.

Pour minimiser l'impact de nos déchets sur la planète et la nature et pour contenir les coûts de traitement et de la taxe que nous payons tous, **le contenu des bacs ordures ménagères doit être divisé par deux d'ici fin 2023.** Pour réduire ce volume, nous devons extraire de nos poubelles tout ce qui peut être composté : déchets verts, épluchures de légumes et de fruits, restes alimentaires carnés ou végétal et aussi tous les emballages qui vont dans le bac jaune. Le Sictom tient à disposition des **composteurs** de 400 et 600 litres à 20 € et 35 € (prix inférieurs à ceux du commerce).

En 2022 quatre éco-organismes devraient voir le jour. De **nouveaux déchets** pourront **prochainement** être **recyclés** via les déchetteries : bricolage, sport, loisir et jardinage.

La collecte de vos ordures ménagères et du tri sélectif a lieu également les **jours fériés** à l'exception du 1<sup>er</sup> mai, du 25 décembre et du 1<sup>er</sup> janvier.

Sictom de Cérilly : 04.70.66.21.51

## NORD BOCAGE

Nord Bocage est une association intermédiaire (AI) de proximité au service des demandeurs d'emploi et des particuliers, des entreprises, des artisans, des collectivités et des associations.

**Particuliers**, vous avez besoin d'aide dans votre vie quotidienne (ménage, jardinage, petit bricolage...) contactez Nord Bocage au 04.70.67.85.59.

L'association met rapidement à votre disposition la personne correspondant à votre attente.

L'AI Nord Bocage est l'employeur : elle signe un contrat de travail avec le salarié et un contrat de mise à disposition avec l'utilisateur. Elle réalise donc toutes les démarches administratives (déclarations sociales, contrat, fiche de paie, visite médicale, facture...).

À noter : Les particuliers imposables bénéficient d'une réduction d'impôt de 50 % sur les factures acquittées durant l'année. Ex : facture 1 000 €, réduction 500 € ou crédit d'impôt (500 €) restitué par le fisc pour les ménages non imposables.

**Permanences** sur rendez-vous : **au siège** du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou lors

des permanences à la mairie de Bourbon l'Archambault le lundi de 8h45 à 10h45.

### Contacts

1, Bd Gambetta 03320 Lury-Lévis

Tél. : 04.70.67.85.59

Courriel : air.nordbocage@orange.fr

## SERVICE ACCUEIL FAMILIAL

**Vous souhaitez mettre vos compétences au service des autres ?** Devenez accueillant familial.

L'accueillant familial, agréé par le Président du Conseil départemental, héberge sous son toit de manière temporaire ou permanente des personnes adultes handicapées et/ou âgées. Il constitue une alternative au maintien à domicile et à l'entrée en établissement (foyer, EHPAD...). La solution qu'il apporte permet à la personne accueillie de bénéficier d'un cadre de vie



familial, rassurant et sécurisant mais aussi d'être associé aux petits et grands moments du quotidien. Un accueillant familial loge, nourrit, entretient le linge et la chambre, aide la personne dans les gestes de la vie quotidienne, favorise le maintien des liens familiaux, propose des activités... Il intervient en lien avec l'équipe du service d'accueil familial

après avoir suivi une formation initiale.

L'accueillant familial est directement rémunéré par la personne accueillie après la signature d'un contrat de gré à gré et la création d'un compte Cesu/Accueil familial employé. Le Service d'Accueil Familial ainsi que le mandataire judiciaire (quand il y en a un) peuvent aider à la contractualisation entre les deux parties.

Pour tout renseignement appeler le Service d'Accueil Familial au 04.70.43.08.38

## UN CONSEIL DE PROXIMITE POUR LES QUESTIONS LOGEMENT

Que vous soyez locataire, propriétaire, professionnel ou accédant à la propriété, les juristes de l'Agence départementale d'information sur le logement de l'Allier vous accompagnent et vous conseillent en consultation, par téléphone ou courriel sur :

– les rapports locatifs (loyer, droits et obligations des parties, bail, état des lieux, dépôt de garantie, congé...);

- l'amélioration de l'habitat (prêts, subventions...);
- l'accès à la propriété (diagnostics, plans de financement personnalisés en fonction du projet d'achat ou de construction...);
- la fiscalité immobilière (revenus fonciers, taxes, investissement locatif...);
- les diagnostics obligatoires (performance énergétique, amiante...);
- les relations de voisinage (mitoyenneté, servitudes...);
- les situations de non-décence et d'habitat indigne (insalubrité, droit des occupants...);
- l'urbanisme (autorisations de construire...).

Le centre d'information le plus proche est situé à :

Moulins – 4, rue de Refembre – 04.70.20.44.10

Courriel : adil03@orange.fr – Internet : www.adil03.org

Une permanence est assurée à Bourbon l'Archambault le 3<sup>e</sup> mercredi du mois de 9h30 à 11h30 au Château Bignon – 04.70.67.06.92

## CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Vous souhaitez entreprendre des travaux de rénovation énergétique dans votre habitat ? Vous vous interrogez sur la réglementation, le choix des matériaux ? Sur les atouts et exigences du terrain et de son environnement ? Vous avez un projet personnel ou professionnel...

Dans le cadre des permanences ou lors d'un rendez-vous sur place, les architectes du CAUE vous conseillent sur :

- les démarches à entreprendre pour mener à bien votre projet ;
- les atouts et les exigences de votre terrain et de son environnement ;
- la conception de votre habitat, que ce soit en neuf ou en rénovation.

Pour préparer votre entretien, rassemblez le maximum d'informations : plans si vous avez, cadastre, photographies, et surtout, **listez vos questions** et vos envies pour mieux échanger, puis **prenez un rendez-vous** auprès du secrétariat, ou directement en ligne sur le site internet du CAUE 03 : <https://www.caue03.com>.

Des fascicules, guides et fiches techniques sont également disponibles en téléchargement gratuit.

Le secrétariat du CAUE est **ouvert** le lundi, mardi et mercredi de 9h00 à 17h00, 27 rue de Villars à Moulins.

Vous pouvez les **contacter** au 04.70.20.11.00 ou par courriel : [contact@caue03.fr](mailto:contact@caue03.fr)

**adil**  
de l'Allier

# Franchesse au fil du temps

Vers 1920



1931



2021



2021

Dans sa séance du 9 novembre 1865, le Conseil municipal décide la **construction d'une maison d'école de garçons** sur un terrain de 20 ares annexé au foirail dont la commune est propriétaire. Dix ares seront consacrés à cette construction et celle-ci se bornera à un rez-de-chaussée élevé sur cave. Le 14 mai 1868, le Conseil approuve les plans et devis. Le 24 novembre 1874, est installé Pierre Cherion nommé instituteur. L'école est inaugurée en 1877 et compte 104 élèves. En 1878, un terrain de 10 ares contigu à la cour d'école est acquis par la commune pour servir de jardin à l'instituteur.

La place actuelle de la mairie, place Marguerite Chanier, était, depuis le 4 Messidor de l'an II (22-6-1794), le champ de foire. Dans sa séance du 20 février 1881, le Conseil municipal décide la **plantation** sur le champ de foire de dix **platanes** et de quatre **tilleuls**. La dépense de 49 francs est supportée par les conseillers. Les platanes actuels ont donc environ 140 ans. Les tilleuls trop vieux ont été abattus.

L'école fonctionnera jusqu'en 1975 environ, date à laquelle le Conseil municipal demandera à l'inspection académique d'utiliser les locaux comme salle de réunion et des fêtes. La désaffectation officielle aura lieu vers 1986, date à laquelle le Conseil municipal envisagera l'aménagement de la future salle polyvalente. En 1987, l'aménagement de la place, actuellement Pierre Brizon, donnera lieu à la plantation de six **catalpas**.

C'est en 1991 que seront faits les travaux de la salle des fêtes et de la mairie. En 2001 l'aménagement complet des abords de la salle polyvalente sera réalisé : jeux pour enfants, tables et bancs, toilettes publiques. En 2017 et 2018, l'ensemble du bâtiment est modernisé.

La mairie est donc de nos jours toujours au même emplacement et l'école dites « **des filles** » Faubourg de La Madeleine a accueilli l'ensemble des élèves de primaire de 1975 environ jusqu'en 1994, date de sa fermeture. L'école sera réouverte pour les classes de maternelles en 2005 dans le cadre du regroupement avec Saint Plaisir.



Dans le même temps, la **construction d'une mairie** est devenue une nécessité absolue, celle annexée au presbytère n'y pouvant rester d'après la Loi. Le Conseil municipal décide qu'elle sera annexée à l'école à construire et le 19 avril 1876 nomme une commission de quatre élus pour la réception des travaux.